

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DJS 348 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française d'Escrime pour l'organisation des éditions 2015 du Challenge International de Paris et du Challenge Réseau Ferré de France - Trophée Monal.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française d'Escrime ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la Fédération Française d'Escrime (D02589/2015_00157), 36, avenue du Général de Gaulle à Bagnolet (93170) au titre des éditions 2015 du Challenge International de Paris et du Challenge Réseau Ferré de France - Trophée Monal organisées au stade Pierre de Coubertin (16e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, VF88003, Mission 521 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.